

CHARTES DE L'US PLOEREN BASKET

Les chartes du joueur, de l'entraîneur, du manager/coach et des parents de l'US PLOEREN Basket sont un ensemble de droits et devoirs primordiaux, pour une meilleure cohésion dans la vie du club.

Chaque adhérent désireux de renouveler ou de prendre une licence à l'US PLOEREN Basket doit en prendre connaissance et la signer au moment de la remise de ses papiers

Article 1 : PRESENCE DES JOUEURS

Chaque équipe bénéficie d'un ou plusieurs entraînements. Pour toute absence, l'entraîneur doit impérativement être prévenu.

La présence du joueur est obligatoire à tous les matchs, y compris ceux à l'extérieur.

Les absences pour raisons professionnelles, familiales, scolaires ou exceptionnelles, doivent être portées à l'information de l'entraîneur.

En cas de blessures, pour la bonne cohésion du groupe, le joueur devra être présent au moins aux matchs à domicile.

Article 2 : HORAIRES DES ENTRAÎNEMENTS

Les horaires définis en début d'année sportive peuvent être modifiés en fonction des disponibilités des différents entraîneurs et des disponibilités des installations sportives.

Article 3 : PRÉSENCE ET ENGAGEMENT DES ENTRAÎNEURS

Les parents doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de laisser leur(s) enfant(s) dans les salles de sport. Les entraîneurs s'engagent à respecter les horaires des entraînements et à prévenir les joueurs en cas d'absence. Les parents doivent récupérer les enfants dans la salle de sport.

Article 4 : TENUE DE SPORT

Chaque joueur doit être présent à **l'heure du début effectif** des entraînements en tenue de sport (chaussures propres réservées à la salle de sport + short + t-shirt). Prévoir sa bouteille d'eau.

Article 5 : ACCÈS AUX INSTALLATIONS SPORTIVES

L'accès aux gymnases ne peut se faire qu'en présence de l'adulte responsable. Les vélos doivent être stationnés à l'endroit réservé à l'extérieur des salles. Chacun est responsable de la propreté et l'entretien des locaux.

Article 6 : RESPECT DES AUTRES

A l'entraînement comme en match ou en tournoi, **chaque joueur (se), entraîneur, parent, dirigeant, accompagnant** s'engage à respecter ses coéquipiers (ières), son entraîneur, son coach, ses adversaires, les dirigeants, les officiels et leurs décisions, les installations. Tout manquement à ces règles sera sanctionnable.

En cas d'écart de comportement pouvant nuire à la cohésion du groupe, mais aussi à l'image du club, l'entraîneur ainsi que les dirigeants peuvent être amenés à prononcer une suspension d'une journée. En cas de récidive, la sanction peut aller jusqu'à la suspension définitive.

Les fautes techniques répétées soumises à des pénalités financières ne seront pas prises en charge par le club, mais par le licencié fautif. Le joueur qui ne se sera pas acquitté de

cet amendement sera suspendu jusqu'au paiement. En cas de récidive, en matière de fautes techniques ou disqualifiantes, les membres du bureau peuvent prononcer, en plus des sanctions fédérales, régionales ou départementales, une sanction interne

Article 7 : RESPECT DU MATERIEL

Les joueurs s'engagent à ramasser l'ensemble du matériel utilisés lors de leur séance d'entraînements (ballons, plots, chasubles...) et de les ranger correctement dans les locaux correspondants sous les directives de l'entraîneur.

Article 8 : ATTITUDE DES PARENTS

Les parents des joueurs et joueuses s'engagent à encourager les équipes du club dans un esprit sportif et de fair-play. Les encouragements sont là pour aider les joueurs sur le terrain. Le responsable de salle ou délégué de club a autorité pour faire respecter ce principe.

Article 9 : PRÉSENCE AVANT LA RENCONTRE

Chaque joueur devra être présent en tenue de match au minimum une demi-heure avant l'horaire prévu (modifiable par le coach).

Article 10 : ARBITRAGE ET TABLE DE MARQUE PAR LES JOUEURS

La participation aux tenues de tables de marque et à l'arbitrage est obligatoire, celle-ci faisant partie de l'apprentissage des règles de jeu et de la contribution de chaque joueur à la vie du club,

Cette participation peut se faire de façon ponctuelle ou sur une ½ journée pour les joueurs résidant loin de PLOEREN

Le planning d'arbitrage et de tenue de table est affiché dans le SPI et diffusé sur le site internet du club au début de chaque phase de championnat.

En cas d'empêchement, le joueur désigné est chargé lui-même de se faire remplacer.

Dans le cas où ce rôle ne serait pas rempli, le joueur serait alors suspendu d'un match.

Le licencié désigné doit être présent une demi-heure avant l'heure du match sur lequel il est désigné

Article 11 : MATCHS A L'EXTÉRIEUR/ A DOMICILE

Les parents sont sollicités pour transporter les enfants lors des matches à l'extérieur. Un planning doit être établi par le coach ou le parent référent.

Les conducteurs sont responsables des enfants qu'ils transportent.

Les familles sont sollicitées pour faire ou amener des gâteaux lors des matches à domicile, un planning peut être établi par le parent référent.

Article 12 : RESPECT DES CHOIX DE L'EQUIPE TECHNIQUE

Les parents et les joueurs s'engagent à respecter les choix de la commission technique qui travaille en accord avec le projet sportif du club.

Article 13 : REMBOURSEMENT DES LICENCES.

Aucun remboursement de licence ne sera accordé sauf cas exceptionnel, sous réserve de pièces justificatives et d'approbation du Bureau. En aucun cas, la part perçue par le Comité Départemental de Basket- Ball, la Ligue Régionale et la Fédération Française ne pourra faire l'objet d'un remboursement.

Article 14 : RESPONSABILITE DU CLUB EN CAS DE VOL

L'US PLOEREN Basket dégage toute responsabilité en cas de vol ou perte d'effets personnels. Il est conseillé de ne rien laisser dans les vestiaires mais d'apporter son sac dans le gymnase et il est plus que recommandé d'identifier ses affaires en cas d'oubli.

Article 15 : PRESENCE AUX MANIFESTATIONS

Pour son équilibre financier, indispensable (salariés, équipement, championnat ...), le club organise différentes manifestations. Chaque licencié (et/ou représentant légal) s'engage à y participer.

Document à conserver par l'adhérent



USP

US
P
L
O
E
R
E
N

CHARTRE DU JOUEUR OU DE LA JOUEUSE

Etre présent aux entraînements et prévenir son entraîneur en cas d'absence

Respecter les adversaires, les dirigeants, les arbitres, les coéquipiers

Respecter les horaires de convocation,

Respecter le matériel et les locaux,

Respecter le règlement intérieur du complexe sportif : chaussures, interdiction de s'accrocher aux panneaux, de fumer etc ...

Port du short et du maillot fourni par l'association obligatoire lors des matchs

Respecter la désignation sur le programme du week-end (arbitrage, table, délégué de club) → sinon se faire remplacer

Pour les joueurs mineurs : les parents doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur ou d'un responsable de l'association dans la salle aux heures prévues avant de déposer son enfant.

Toute absence prévisible à un match doit être signalée au responsable d'équipe au plus vite

Saluer en arrivant et en partant son entraîneur, les managers et dirigeants présents

Aider de façon spontanée à ramasser le matériel en fin de séance (match ou entraînement)

CHARTRE DE L'ENTRAINEUR

Etre présent à la salle aux heures prévues (si possible 15 minutes avant le début de la séance).

Accueillir les joueurs et leurs parents,

En cas d'absence, prévenir le ou les présidents, prévoir son remplacement, si remplacement pas possible, prévenir le parent référent et les joueurs de l'annulation de la séance.

Les entraîneurs diplômés devront participer aux séances de formation organisées par le Comité ou la Ligue (en fonction du niveau)

Le club de l'US PLOEREN Basket souhaite mettre en place une politique forte de formation, l'entraîneur souhaitant se former doit en parler aux dirigeants de l'association pour une prise en charge financière totale ou partielle.

En cas de désistement non motivé lors d'une formation de cadre entraîneur, le montant du stage sera aux frais de l'entraîneur.

Les entraîneurs sont responsables du matériel mis à leur disposition par le club ou la mairie, et doivent veiller à son rangement en fin de séance.

Respecter le règlement intérieur de l'association, du complexe sportif.

CHARTRE DU MANAGER / RESPONSABLE D'EQUIPE

En début de championnat, organiser le planning des déplacements, du lavage des maillots, et des gâteaux avec les parents (ou trouver parmi les parents de son équipe, une personne référente pour le faire)

Etre responsable des maillots, shorts, ballons et du trombinoscope de licences confiés par l'association

Assurer le bon comportement des enfants lors des matchs à domicile et à l'extérieur

Prévoir et prévenir pour tout report de match le responsable du planning

Informé sans délai le bureau de tout problème survenant au sein de son équipe

Communiquer avec l'entraîneur référent de son équipe régulièrement

Organiser au moins un moment convivial avec son équipe avec l'aide des membres du Conseil d'Administration si besoin (sortie plage, bowling, laser-game...)

CHARTRE DES PARENTS

L'association de l'US PLOEREN Basket est une association dirigée par des volontaires bénévoles.

En inscrivant leurs enfants, les parents prennent certains engagements vis à vis du club :

- Assurer les transports nécessaires aux déplacements suivant un planning établi
- Laver les maillots et shorts de l'équipe suivant un planning établi
- Faire des gâteaux pour les après-matches à domicile suivant un planning établi
- Veiller à ce que les enfants respectent le règlement du club et de la ville
- Payer les cotisations en temps et heure
- Assister à l'Assemblée Générale
- Rencontrer régulièrement le responsable d'équipe ou l'entraîneur pour échanger sur son enfant
- Respecter les dirigeants, salariés et bénévoles du club
- Participer à la vie du club, de façon ponctuelle ou permanente (se rapprocher des membres du conseil d'Administration)
- Toute critique est la bienvenue du moment qu'elle est constructive
- **S'assurer de la présence de l'entraîneur ou du responsable d'équipe ou d'un des dirigeants lorsque vous déposez vos enfants à la salle**